

Commune

de Porchères

Journal municipal n° 48 – Janvier 2025



## SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2	Point sur les poubelles	p. 9
Du côté de l'école	p. 3-5	Un livre sur l'histoire du moulin	p. 10
Le bus France Services à Porchères	p. 6	Combien d'habitants à Porchères ?	p. 10
Les travaux 2024	p. 7	En bref	p. 11
Interdiction de faire du feu	p. 8	Agenda	p. 12

## MOT DU MAIRE



Chers habitants de Porchères,

Trouver le cap, puis tenir le cap. Telle est notre mission.

Prendre les meilleures décisions, au nom de nous tous et assurer un avenir de qualité à la commune, voilà le mandat que vous nous avez renouvelé en 2020.

Pour cela, quotidiennement, élus et agents de la mairie travaillent pour satisfaire les besoins collectifs et individuels des habitants.

D'ailleurs, le dernier recensement, dont les chiffres nous ont été communiqués le 19 décembre dernier, fait apparaître un nombre de 893 habitants, alors qu'il était tombé à 864 en 2018, soit 29 habitants de plus !

Cette fin 2024, le conseil municipal a pris à l'unanimité une décision très importante, celle d'acheter le terrain à côté de la salle polyvalente.

Ce terrain d'un hectare, en plein bourg revêt une importance stratégique pour notre commune. En effet nous ne bénéficions pas de réserves foncières pour de futurs projets et ce terrain, attendant aux équipements communaux existants, pourra facilement servir pour de futurs équipements.

Dans cette optique, une étude de 2024 réalisée gratuitement par le CAUE de la Gironde (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) vient confirmer l'opportunité pour notre commune d'acheter ce terrain.

Les prochains mois serviront à mûrir un projet ainsi que pour les terrains derrière l'école.

En couverture vous trouverez un dessin de l'écluse de Camps, qui est bel et bien dans la commune de Porchères. Ce dessin, a été réalisé par l'artiste Sylvain Féau pour décorer la nouvelle salle du conseil municipal. Il se trouve que le secteur de l'écluse de Camps connaît une certaine actualité car, en accord avec la famille Frétard et la SAFER, la commune de Porchères est en train d'acheter environ 3 hectares de terrain en bord de rivière, identifiés comme Espace Naturel Sensible. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus en détail prochainement. Se promener au bord de la rivière vers l'écluse de Camps est particulièrement agréable. Ce sera désormais dans le domaine public !

Au moment de conclure ce mot du maire, j'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux qui sont dans la peine, dans le besoin, ou qui ont des problèmes de santé. Je souhaite à chacun d'entre vous une bonne année 2025 et je formule le vœu d'un monde de paix, de culture et de partage.

Bonne lecture.

David REDON, maire de Porchères

**Rendez-vous Samedi 25 janvier 2025 à 11 h pour la cérémonie des vœux du maire à la salle polyvalente**



### La sortie à la médiathèque des CE1 de Saint-Antoine-sur-l'Isle et de Porchères

Nous sommes allés à la médiathèque de Saint-Seurin-sur-l'Isle, parce que nous allons travailler avec un auteur qui s'appelle Loïc Deauvillier. Il écrit des histoires dans des bandes dessinées.

A la médiathèque, on a créé des histoires à partir d'images, puis on les a racontées aux autres groupes d'enfants. Malorie et Florence, les personnes qui travaillent dans la médiathèque, nous ont lu une histoire, appelée « Dis Ours, tu sors ? » en faisant les bruits et les voix des personnages. Delphine nous a proposé de lire librement des livres de la médiathèque. Elle nous a prêté des marques-livres qui nous ont aidé à repérer où ranger le livre emprunté. Ce que nous avons préféré c'est le moment où on nous a lu une histoire, parce qu'elles nous ont fait rire avec les voix des animaux. Merci Delphine, Malorie et Florence !



### Fête d'Halloween à l'école de Saint-Antoine-sur-l'Isle



Vendredi 25 octobre nous avons fait la fête d'Halloween à l'école. Nous sommes tous arrivés le matin avec nos déguisements et l'école entière était décorée.

Une dame est venue spécialement pour nous maquiller. Après avoir bien travaillé nous sommes allés défiler à la mairie pour montrer nos déguisements.

Trois enfants ont été élus les plus effrayants et les costumes les mieux travaillés. Ensuite nous avons eu un goûter offert et beaucoup de bonbons. Nous avons adoré cette journée juste avant les vacances.

Ci-dessus la classe de CE2-CM1

### Cross du collège pour les CM1-CM2 de Saint-Antoine-sur-l'Isle

A l'annonce de la participation au cross du collège pour les élèves de CM2, toute la classe s'est entraînée (même les CM1 !). Pour ces entraînements, nous avons fait des tours de terrain et nous avons appris à courir longtemps sans nous arrêter.

Comme il fallait être déguisé, dans un premier temps, nous avons voté pour choisir une couleur de vêtement (le vert). Ensuite, nous avons fabriqué des masques que nous avons coloriés, découpés et plastifiés.

Le jour du cross, les CM1 ont également porté un tee-shirt vert et leur masque pour soutenir les camarades de CM2.

Les CM2 ont parfois trouvé la course difficile mais ils n'ont pas abandonné et ils ont terminé le cross. Une élève dispensée est venue les encourager sur place.

Notre école a terminé 7ème sur 21 et nous sommes très contents !

La classe de CM1-CM2 de Saint-Antoine-sur-l'Isle.



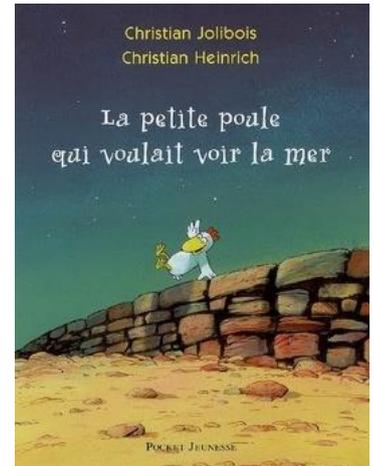
## Les CP/CE1 de l'école de Porchères ont travaillé sur le livre *La petite poule qui voulait voir la mer*



Après avoir découvert les aventures de Carméla, une petite poule qui ne voulait pas rester au poulailler pour pondre comme les autres, nous avons cherché à comprendre tous les mots inconnus du texte afin de mieux comprendre les personnages. Nous avons ensuite choisi des rôles pour faire du théâtre. C'était très amusant de devoir imiter les voix et les émotions des personnages. Nous avons terminé le travail autour de cette histoire en la résumant dans une lettre envoyée aux CE1

de St Antoine. Nous avons essayé de leur donner envie de lire l'histoire, donc nous avons raconté seulement une partie de l'histoire. Ce n'était pas facile, nous avions envie de tout leur dire !

Ils nous ont répondu, nous avons hâte de lire leur lettre et de leur répondre.



## Les GS et le carnaval des animaux de Saint-Saëns

Dans la classe de Grande Section, on a écouté le Carnaval des animaux. Le compositeur s'appelle Camille Saint-Saëns.

Au début il y a l'ouverture du carnaval et on grandit avec la musique.

Et après on imite tous les animaux :



Le lion, il surveille son royaume et il rugit. Il y a aussi les poules et au milieu le coq fait le fier. Les mules courent très vite. La tortue marche tout doucement. Les kangourous sautent sur les touches du piano. On fait comme l'éléphant : il marche et après il essayait de danser la valse. Quand il y a l'âne, on entend « hi han ». Quand il y a le coucou, on entend « coucou » en se promenant dans les bois. Dans l'aquarium, les poissons nagent ensemble dans les rayons de lumière. Puis les oiseaux volent dans tous les sens, ils sifflent et ils pépient. Le pianiste n'est pas un animal, Mr Saint Saëns fait une farce. Les squelettes dansent dans tous les sens et font bouger leurs os avec le xylophone. En dernier, le cygne glisse tranquillement sur l'eau.



Pour finir le carnaval, il y a la parade de tous les animaux pour dire au revoir.

Les PS-MS de Porchères ont découvert un matériau qui les a fait voyager à travers leurs sensations



## Noël à l'école de Porchères

Mardi 17 décembre, parents et enfants étaient réunis à la salle des fêtes pour assister à une représentation de la chorale des élèves de l'école de Porchères.

Puis, vendredi 20 décembre, le repas du midi, à la cantine, était amélioré et aux couleurs de Noël, pris en commun avec les élus, les enseignantes et les agents de la commune.

C'était un petit avant-goût en attendant l'arrivée du Père Noël.

En effet, durant l'après-midi, il a fait sa distribution de cadeaux. En l'occurrence un livre pour chaque enfant de l'école, offert par la municipalité.



## Le bus France Services à Porchères

Sur le modèle des « Maisons France Services » qu'on trouve dans les villes moyennes, la Cali propose depuis décembre 2024, le « Bus France Services » qui va sillonner les communes de la Cali pour proposer au plus près des habitants, l'ensemble des services publics.

Gratuit, sans rendez-vous, vous pouvez vous y présenter pour résoudre les problèmes administratifs que vous rencontrez : retraite, sécurité sociale, chèque énergie...

La première date à Porchères était le mardi 31 décembre 2024. Ce bus reviendra toutes les 5 semaines à Porchères. Prochain passage mardi 4 février 2025 de 13 h 30 à 16 h 30.



Renseignements : [franceservices@cali.fr](mailto:franceservices@cali.fr) ou 06.65.82.97.98. N'hésitez pas à demander en mairie.

## Le Bus France Services de La Cali, votre service public itinérant de proximité, sans rendez-vous.

2 conseillers sont à vos côtés pour vous aider dans vos démarches administratives en ligne auprès de ces organismes :



## Quelques exemples de démarches

**Emploi** Prise de rendez-vous avec un conseiller France Travail, actualisation des droits, déclaration d'activité...

**Retraite** Création d'un compte d'assurance retraite, téléchargement de demande de retraite, édition de relevé de carrière, simulation...

**Santé** Création d'un compte (CPAM / MSA / CAF), prise de rendez-vous, édition d'attestation de droits, simulation et demande de prestation...

**Justice** Prise de rendez-vous avec un conciliateur, orientation en cas de conflit, demande de casier judiciaire...

**Budget** Déclaration de revenus, gestion du prélèvement à la source, paiement dématérialisé...

**État civil et famille** Déclaration d'un nouveau né, pré-demande de titres d'identité....

**Logement, mobilité et courrier** Demande d'aide au logement, amélioration de l'habitat, changement d'adresse...

### Deux nouvelles bornes incendie

Deux nouveaux PEI (Points d'Eau Incendie) ont été installés ces dernières semaines pour un coût de 13.572,00 €. Le premier situé au lieu-dit Perroquet, en haut de la côte de Larret, Route de la Double. Le second, route de la Guyenne, au niveau de Rangeard. Ces deux bornes sont les dernières qui pouvaient être implantées sur la commune, compte tenu de la grosseur des tuyaux d'adduction d'eau et du débit possible.

Il y a donc désormais 11 bornes sur la commune dont 5 implantées ces 4 dernières années.



A gauche la nouvelle borne de Rangeard et à droite celle de Perroquet en haut de Larret.

La protection des habitations est une obligation depuis une circulaire de 1951. L'absence de protection incendie a pour conséquence la « non-constructibilité » de la parcelle.

Pour les parties de la commune non couvertes par ces bornes incendie, qui n'ont un rayon d'action que de 400 m, il conviendra, dans les années à venir, d'implanter des bâches de réserve d'eau.

### Curage de fossés

L'entretien des fossés communaux est habituellement effectué par les personnels et le matériel communal. Mais parfois des travaux plus importants doivent être effectués par des entreprises spécialisées.

Deux points nous avaient été signalés par les riverains et ont retenu notre attention cet automne. Le premier Route de l'Isle, où il a fallu inverser une pente de fossé et abaisser une buse d'accès privée.

Le second endroit était au niveau du Petit Chalbat, route de la Combette. Le fossé « grand collecteur » provenant des biens transférés de l'association foncière de remembrement nécessitait une reprise en profondeur et un curage.



## Câbles coupés suite à une chute d'arbre

Les arbres des bords de route doivent impérativement être entretenus et élagués par les propriétaires à l'aplomb du domaine public, y compris dans les zones boisées.

Début décembre, dans la route qui mène à Guérin, un arbre, non élagué, a chuté et coupé plusieurs câbles créant ainsi une gêne pour les riverains privés de courant, de téléphone et de fibre, mais ce n'est pas tout. La route a dû être barrée, cela a nécessité l'intervention de 2 élus communaux, des agents des services techniques, des pompiers, et d'ENEDIS.

Voilà de l'argent public bien dépensé ? NON.

Chaque propriétaire est responsable de ses arbres, qui, répétons-le, ne doivent pas dépasser sur le domaine public. Si les conséquences de la négligence des propriétaires étaient facturées, ils seraient sans doute plus vigilants...



## **RAPPEL : interdiction de faire du feu**

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2016 a interdit à tous, toute l'année, de brûler les déchets verts.

On peut être d'accord ou pas d'accord. Mais c'est ainsi, et cette réglementation s'applique à tous.

Il n'y a aucune dérogation.

A Porchères, nous constatons encore beaucoup de personnes qui, malgré les informations répétées, ne veulent pas respecter cette interdiction.

Après presque 10 ans de tolérance, plusieurs amendes ont été distribuées par les gendarmes durant le mois de décembre 2024. Cela ne relève pas des pouvoirs du maire.

Pourtant il existe de nombreuses façons d'éliminer ses déchets verts : broyage, paillage, compostage...

Pour limiter les déchets verts, il convient aussi de bien choisir sa haie, de laisser des zones en prairie fleuries (non tondues), d'utiliser le mulching et de ne pas ramasser l'herbe de tonte...

Plus d'informations sur [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)



Depuis fin août, la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers s'est arrêtée. Les points d'apport collectif ont été mis en place. Il s'agissait là d'un changement important qui a bousculé les habitudes de chacun, habitudes prises depuis longtemps. Ce changement ne fait plaisir à personne. Notre commune n'était pas seule à opérer ce changement. Celles de Camps-sur-l'Isle, le Fieu, Moulin-Neuf et la Roche-Chalais ont également basculé en même temps que Porchères. Le tour des autres communes viendra.

L'objectif de ce changement est double :

- Faire baisser le volume de déchets
- Empêcher la taxe d'enlèvement des ordures ménagères d'augmenter.

Il est trop tôt pour tirer des conclusions pour Porchères, où ce déploiement ne date que de 4 mois environ. Mais pour le secteur de Saint-André-de-Cubzac où il a maintenant 1 an de recul les conclusions sont les suivantes :



\* entre la zone en Porte à Porte et la zone en Points d'Apport Collectif

On constate à Porchères que les Points d'Apport Collectif restent globalement propres et que l'immense majorité des habitants « jouent le jeu ». UN GRAND MERCI.

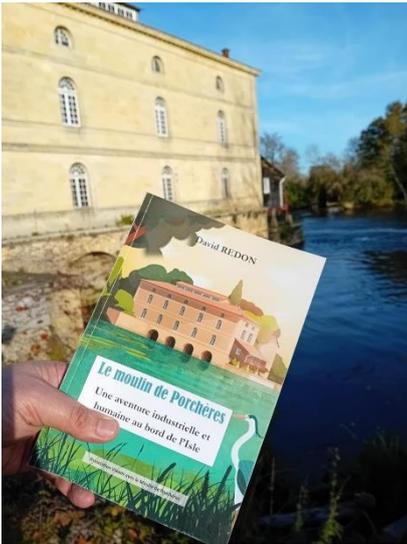
Malgré cela certains habitants, peu nombreux, déposent systématiquement leurs sacs de déchets à côté des bornes ou d'autres déchets qui devraient être amenés en déchetterie. Ces sacs sont systématiquement ouverts à la recherche de coordonnées. Depuis peu le maire est autorisé à utiliser la procédure de sanction par amende administrative encadrée par l'article L. 541-3 du code de l'environnement. D'ores et déjà 2 dossiers sont ouverts en mairie.

En cas de difficultés, le secrétariat de la mairie et l'accueil du SMICVAL sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Des composteurs sont toujours mis à disposition gratuitement par le SMICVAL et des sacs biodégradables pour déchets alimentaires sont disponibles au secrétariat de la mairie.

Être responsable vis-à-vis de l'environnement et protéger les porte-monnaie d'une hausse de taxe, voilà les raisons de ce changement de collecte. Chacun est responsable des déchets qu'il produit.

## Un livre sur l'histoire du moulin



Près de 180 ans se sont écoulés depuis l'autorisation par Louis-Philippe de construire le moulin de Porchères. Ce moulin, transformé en minoterie en 1937 a traversé les siècles et a toujours su s'adapter et se transformer. Son histoire est intimement liée à celle de la navigation de l'Isle. Au fil des pages on y croise Charles FROUIN, maire de Porchères de 1860 à 1891, qui a fait construire le moulin, trois générations de la famille BARRAU, Louis, Paul puis Pierre. Puis l'époque de 1997 à 2006 avec Jean-Marie DINGHIN, et enfin Norbert FRADIN, actuel propriétaire.

S'il a arrêté de produire de la farine depuis 2002, on peut aujourd'hui le qualifier de moulin producteur de tourisme !

200 pages en couleurs, format 23 x 16.5 cm. 23 €. Les recettes sont intégralement au profit de l'association Vivons avec le Moulin de Porchères. Il est disponible en mairie, à la boutique du moulin et à la maison de la presse de Saint-Seurin-sur-l'Isle.

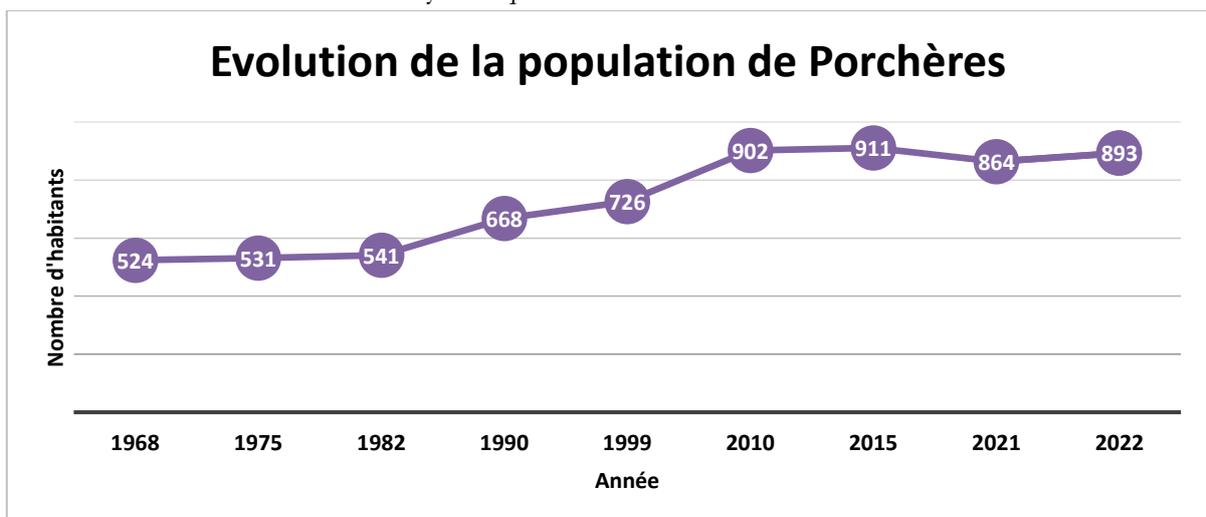
## Combien d'habitants à Porchères ?



893 ! C'est le nouveau nombre d'habitants pour la commune de Porchères. Il nous a été officiellement notifié par l'INSEE, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, le 19 décembre 2024.

Après une baisse ces dernières années, le nombre d'habitants de la commune remonte de manière nette passant de 864 en 2018 à 893 aujourd'hui.

Ce chiffre permet à l'Etat de calibrer les dotations attribuées aux communes chaque année. 29 habitants de plus c'est une bonne nouvelle pour le budget communal, mais c'est aussi le signe d'une commune attractive et en dynamique.



Année	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021	2022
Nombre d'habitants	524	531	541	668	726	902	911	864	893

## Chiens errants

Presque chaque jour des chiens errants sont signalés en mairie.

Selon la loi française, un chien errant est un chien « en état de divagation », c'est-à-dire qu'il ne se trouve plus sous la surveillance de son maître, à portée de voix ou qui s'est éloigné de son maître de plus de 100 mètres. Les chiens abandonnés et livrés à eux-mêmes sont également considérés comme errants, en revanche les chiens de chasse ou de troupeaux ne sont pas concernés dans le cadre de leur travail qui nécessite un éloignement de leur maître.

La loi française interdit purement et simplement aux maîtres de laisser leurs animaux en état de divagation (article L211-19-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime).



## Pensez au recensement

Le recensement des enfants de 16 ans est obligatoire. Il s'effectue en mairie ou en ligne [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

- Obligatoire entre le 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant
- Attestation de recensement délivrée sur présentation de la Carte Nationale d'Identité + livret de famille + justificatif de domicile et obligatoire pour toute présentation à un examen ou à un concours (code, permis de conduire, examen scolaire...)



## Opération crêpes au moulin de Porchères

Envie de crêpes ? Durant tout le mois de février 2025, l'association Vivons avec le Moulin de Porchères propose une « opération crêpes ». Vous commandez le nombre de crêpes souhaité, 24 h à l'avance, et le lendemain vous passez récupérer vos crêpes faites le jour même.

Tel. 05.57.40.86.60

Tarifs : les 6 à 4 € ; les 13 à 8 € et à partir de 40 crêpes, 0,50 € pièce.

Vous pouvez aussi commander des pains d'épice à 6,50 €.

### MOULIN DE PORCHÈRES

Durant tout le mois de février 2025

*Les bonnes crêpes du moulin*



1- Vous commandez au 05.57.40.86.60 minimum 24 h à l'avance

2- Nous faisons vos crêpes le jour même

3- Vous passez les récupérer au moulin

#### TARIFS

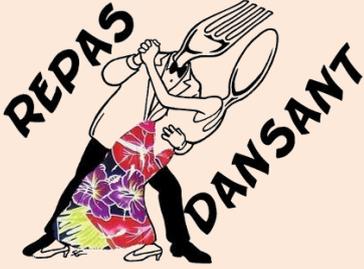
Paquet de 6 = 4 €

Paquet de 13 = 8 €

A partir de 40 = 0,50 € la crêpe

Les pains d'épice maison sont aussi disponibles à 6,50 €, pensez à commander !



Samedi 25 janvier 11 h	Février 2025	Dimanche 2 mars
Vœux du maire Salle polyvalente	Opération crêpes Moulin de Porchères	Bal de carnaval ACAP
 <p><b>CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025</b></p>	<p><b>MOULIN DE PORCHÈRES</b></p> <p>Durant tout le mois de février 2025</p> <p><i>Les bonnes crêpes du moulin</i></p>  <p><b>TARIFS</b> Paquet de 6 = 4 € Paquet de 13 = 8 € A partir de 40 = 0,50 € la crêpe</p> <p>1- Vous commandez au 05.57.40.86.60 minimum 24 h à l'avance 2- Nous faisons vos crêpes le jour même 3- Vous passez les récupérer au moulin</p> <p>Les pains d'épice maison sont aussi disponibles à (6,50 €, pensez à commander !)</p> 	 <p><b>PORCHÈRES</b></p> <p>DIMANCHE 2 MARS BAL DE CARNAVAL salle polyvalente à partir de 15h</p> <p>Buvette et Pâtisseries de carnaval, pets de nonnes crêpes, et merveilles.</p> <p><b>ENTRÉE 8€.</b> Gratuit Mains de 12 ans</p> <p><b>TALONS AIGUILLES</b> VENEZ DANSER AVEC L'ORCHESTRE TALONS AIGUILLES et n'hésitez pas à vous masquer et vous déguiser</p> <p>SUNOUEST Mairie de Porchères</p>
8 mars	Samedi 26 avril	17 et 18 mai
Repas dansant Comité des fêtes	Théâtre ACAP	Journées des moulins Moulin de Porchères
 <p><b>REPAS DANSANT</b></p>	 <p><b>PORCHÈRES</b></p> <p>Samedi 26 avril 2025 Salle polyvalente THÉÂTRE</p> <p><i>Plans d'enfer</i> de Vincent Duval En deux actes 20h30</p> <p><b>ENTRÉE 8€</b> Buvette et pâtisseries.</p> <p>Mairie de Porchères SUNOUEST</p>	 <p>LA FÉDÉRATION DES MOULINS DE FRANCE</p> <p>journées européennes des <b>MOULINS</b> et du patrimoine meulier</p> <p>www.journeeseuropennes-desmoulins.org www.fcmf.fr</p> <p>Mairie de Porchères MILLERIE</p>



## Horaires d'ouverture

Lundi 14 h - 18 h  
Mardi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
Mercredi 9 h - 12 h 30  
Jeudi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
Vendredi 9 h - 12 h 30, 14 h - 17 h  
Samedi matin, sur rendez-vous.



Mairie de Porchères  
37 Place Paul et Pierre Barrau  
33660 PORCHÈRES  
Tel : 05.57.49.61.52  
[mairie@porcheres.fr](mailto:mairie@porcheres.fr)  
<http://www.porcheres.fr>  
Facebook #mairiedeporcheres